

Comment redynamiser nos centres-villes et nos centres-bourgs ?

Déclaration du groupe Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

Faisant suite au travail de la section sur le commerce, cet avis nous propose d'aller plus loin sur la question des facteurs de dévitalisation des villes et des leviers à activer afin de redonner à ces communes un rayonnement et une attractivité.

L'accès aux commerces, aux services publics, au logement est un sujet primordial, et aujourd'hui à mettre en lien avec les structures qui se sont installées au fil des années en périphérie, contribuant à l'étalement urbain et donc à l'artificialisation des sols.

Pour endiguer ce phénomène, nous rejoignons la préconisation 10 qui appelle à explorer toutes les solutions possibles au sein des centres villes et centres bourgs avant d'envisager toute construction nouvelle. Les friches et les logements vacants sont pléthore et leur réinvestissement doit être favorisé et soutenu.

Pour demeurer dans la thématique du logement, nous rejoignons également la préconisation 12 concernant l'adaptabilité des logements en fonction des périodes de la vie. Toutefois, si le vieillissement est évidemment une question centrale du fait des tendances démographiques actuelles, les jeunes ne doivent pas pour autant être oublié.e.s dans l'équation. Il faut pouvoir penser pour elles.eux, dans ces communes, des logements accessibles à faibles coûts le temps d'un stage ou d'une alternance, avec un bail facilement renouvelable.

En dehors des questions précédemment citées, une ville devient véritablement attractive grâce au développement des activités culturelles, sportives et associatives. Mieux soutenir le maillage associatif territorial, c'est favoriser le développement économique et social des communes. C'est offrir à chacune et chacun la possibilité de s'investir dans la vie de son quartier, sa ville ou sa région.

Rappelons enfin que les projets d'aménagement et de revitalisation de ces territoires doivent être conçus en prenant pleinement en compte les inégalités d'accès et d'utilisation des espaces publics entre les femmes et les hommes afin de repenser les villes de manière durable certes, mais aussi de manière égalitaire.

Cela implique a minima de veiller à ce que les organes décisionnaires soient des organes paritaires et à appliquer le principe d'égaconditionnalité dans les projets d'aménagement urbain.

Le groupe a remercié les rapporteuses et a voté favorablement cet avis.